

60 rue de la Déviation FR - 93000 Bobigny Tél : 01 48 45 52 00 www.amic.fr Fils ressorts et pièces de forme Acier, inox, alliages nickel, doux, non-ferreux Barres dressées et coupées à longueur

Bobigny, le 22 octobre 2025

Objet: Règlement REACH

Madame, Monsieur,

Faisant suite à votre lettre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la réponse d'AMIC quant aux exigences du Règlement Européen CE n°1907/2006 REACH mis à jour au 25/06/2025. https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

L'entrée en vigueur de REACH n'a pas d'incidence sur la disponibilité et la qualité des produits qu'AMIC fournit à ses clients.

L'enregistrement des substances contenues dans les produits AMIC est réalisé par nos fournisseurs et leurs propres fournisseurs. Ils s'assurent que toutes les substances nécessaires à la production ont bien été préenregistrées et seront enregistrées. Suivant l'article 33, nous vous informerons dès qu'une substance candidate à autorisation est présente à plus de 0,1% en masse dans les produits que nous vous livrons.

La société AMIC, en conformité avec la position prise par EUROFER (Confédération Européenne des Industries du Fer et de l'Acier), estime que les produits tels que le fil machine, les fils tréfilés, les barres sont classées comme « article » dans le cadre de REACH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Annexe « Liste des substances candidates à inscription dans l'Annexe XV de REACH » Candidate List of Substances of Very High Concern for authorization Number of substances on the Candidate List: 209 (last updated: 25/06/2025) https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.



Isabelle VIDAL
Managing Director



60 rue de la Déviation FR - 93000 Bobigny Tél : 01 48 45 52 00 www.amic.fr Fils ressorts et pièces de forme Acier, inox, alliages nickel, doux, non-ferreux Barres dressées et coupées à longueur

Bobigny, October 22, 2025

Subject: REACH Regulation

Dear Madame or Sir,

Following your letter, please find below AMIC's response regarding the requirements of the updated European Regulation EC No 1907/2006 REACH as of 25/06/2025. https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

The implementation of REACH has no impact on the availability and quality of the products that AMIC provides to its customers.

The registration of substances in AMIC products is conducted by our suppliers and their own suppliers. They ensure that all substances necessary for production have been pre-registered and will be registered. According to Article 33, we will inform you as soon as a substance candidate for authorization is present at more than 0.1% by mass in the products we deliver to you.

AMIC, in accordance with the position taken by EUROFER (European Confederation of Iron and Steel Industries), considers that products such as wire rod, drawn wires, and bars are classified as "articles" under the framework of REACH.

Please accept, Sir/Madam, our best regards.

Attachment: "List of substances candidates for inclusion in Annex XV of REACH" Candidate List of Substances of Very High Concern for authorization Number of substances on the Candidate List: 209 (last updated: 25/06/2025) https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

